



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 22478

Texte de la question

M. Frédéric Dutoit attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la répression qui, d'après des informations concordantes, sévit en Chine. Des dizaines de milliers de Chinois sont victimes de menaces et d'exactions, souvent relatives à leurs coutumes, à l'origine desquelles le gouvernement de la République populaire de Chine jouerait un rôle majeur. Ces atteintes aux droits d'opinion et d'association seraient d'ailleurs de plus en plus courantes. Aussi, il souhaite relayer la vive inquiétude exprimée par une grande partie de la diaspora chinoise exilée en France. Il estime que les persécutions qui sont légion en Chine relèvent d'une violation de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 signée par les autorités chinoises. Il souhaite que le ministère des affaires étrangères condamne avec la plus grande fermeté l'attitude du gouvernement chinois et prenne avec diligence de nouvelles initiatives diplomatiques en faveur de la liberté d'expression en Chine. Il lui demande de le tenir informé des dispositions qu'il prendra en ce sens.

Texte de la réponse

La France est particulièrement attentive de longue date à l'évolution de la situation des droits de l'homme en Chine. Elle est pleinement informée des violations de ces droits dans ce pays et des contraintes que les autorités chinoises continuent de faire peser sur l'exercice des libertés fondamentales. La France, en accord avec ses partenaires européens, a choisi de privilégier le dialogue avec la Chine sur ses questions. Depuis 1995, l'Union européenne mène avec la Chine un dialogue institutionnel qui a déjà permis d'atteindre certains objectifs concrets, tels que la signature des deux pactes des Nations unies sur les droits de l'homme et des mesures de clémence à l'égard de prisonniers de conscience tibétains et de militants démocratiques. La Chine s'est en outre montrée intéressée par des échanges d'informations sur l'Etat de droit et le rôle du secteur associatif. Ce dialogue se poursuit : une nouvelle session de cet exercice a eu lieu à Athènes en mars 2003 ; les Etats membres de l'Union européenne ont fait part aux autorités chinoises de leur préoccupation devant la poursuite de pratiques contraires aux normes du droit international, notamment la torture et la détention administrative. Nous avons renouvelé notre appel pour que la Chine ratifie le pacte des Nations unies sur les droits civils et politiques. Par ailleurs, la Troïka a effectué, en avril 2003, une démarche à Pékin pour signaler aux autorités chinoises le souhait de l'Union européenne d'approfondir les échanges en matière de droits de l'homme et obtenir des informations sur des cas individuels. De fréquentes démarches sont effectuées à titre bilatéral ou à titre européen sur les cas individuels. Le dialogue euro-chinois n'empêche pas l'Union européenne de s'exprimer de manière critique sur la situation des droits de l'homme en Chine : ceci est fait régulièrement, en particulier à l'occasion de la session annuelle de la Commission des droits de l'homme des Nations unies. La France, dans le cadre bilatéral comme avec ses partenaires européens, continuera de suivre avec vigilance la situation des droits de l'homme en Chine et poursuivra ses efforts en faveur du respect par la Chine des libertés individuelles et collectives.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Dutoit](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22478

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5735

Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 6922